

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022
DELIBERATION N°2022-62

Le 6 décembre 2022 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (18) : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. TROADEC, Mme CAZALET, M. FOSSEY, Mme MAURIN, Mme SANTANACH, M. ALDEBERT, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, Mme HERITIER, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE, M. JOUBERT, M. BRIAUX.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (10) : M. BERTHUOT à M. TROADEC, Mme MALLET à M. DUPUIS, Mme MARCHAND à Mme GARNIER, M. CARDIN à Mme MAURIN, Mme ETEVE à Mme LEGENDRE, Mme BATTE à M. SEGUELA, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. YANG à M. MEYRUEIS, M. BELIN à M. FOSSEY, Mme FERRAND à M. GAILLARD.

ABSENTS (1) : M. MALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA RUE DES CHASSEURS, DU CHEMIN DES ALOUETTES ET DE L'IMPASSE DES ROITELETS : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à projets 2023 au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu la répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière dont l'appel à projet a été transmis par le département du Gard à la commune de Bouillargues éligible en 2023,

Vu le partenariat avec le SMEG pour la partie concernant les réseaux secs,

Considérant que le « quartier » de la rue des chasseurs, du chemin des alouettes et de l'impasse des roitelets est à l'extrémité de la commune et qu'il a été construit sans trop de continuité viaire ni de sécurité dans les entrées/sorties des propriétés privées,

Considérant le projet d'aménagement présenté chiffré à 115 131 € HT (hors maîtrise d'œuvre),

Considérant le planning prévisionnel de travaux,

Considérant la possibilité de solliciter des subventions au titre de la DETR et des amendes de police,

Etant présenté le dossier préalable : photos et plans de l'existants, projet de travaux,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, M. DUPUIS, Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver le projet d'aménagement de la rue des chasseurs, du chemin des alouettes et de l'impasse des roitelets
- D'approuver le dépôt de demande de financement auprès :
 - o De l'Etat au titre de la DETR
 - o Du département du Gard au titre des amendes de police
 - o De tout autre financeur potentiel
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter ces financements et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :

La réception en Préfecture le : 12/12/22

L'affichage du : 12/12/22

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)

Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	2262DEL
Date de la décision :	2022-12-12 00:00:00+01
Objet :	Aménagement et sécurisation de la rue des Chasseurs, du Chemin des Alouettes et de l'Impasse des Roitelets : demande de subventions
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.8 - Fonds de concours
Identifiant unique :	030-213000474-20221212-2262DEL-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
030-213000474-20221212-2262DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	947
Nom original :		
2262DEL.pdf	application/pdf	151697
Nom métier :		
99_DE-030-213000474-20221212-2262DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	151697

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 décembre 2022 à 09h26min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 décembre 2022 à 09h29min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 décembre 2022 à 09h33min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 décembre 2022 à 09h38min39s	Reçu par le MI le 2022-12-12